

CL 158/3 Annexe web 2 :
*Indicateurs et cibles relatifs aux
produits 2018-2019*

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mu967

OS1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2018	Cible fin 2019 ¹
1.1 Les pays ont pris des engagements politiques explicites afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030.	1.1.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'incorporer des objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et des questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO. 	83	127
	1.1.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration et de l'application de cadres juridiques et de cadres des responsabilités visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'incorporer les objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et les questions de parité hommes-femmes dans les cadres juridiques et dans les cadres des responsabilités, grâce à l'appui de la FAO. 	11	29
1.2 Les pays ont mis en œuvre des mécanismes inclusifs de gouvernance et de coordination pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.	1.2.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO. 	26	43
1.3 Les pays ont pris des décisions sur la base d'éléments factuels en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.	1.3.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'analyse de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que de la contribution des différents secteurs et parties prenantes à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles à des fins d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les contributions des différents secteurs, afin de prendre des décisions en connaissance de cause, grâce à l'appui de la FAO. 	9	21
	1.3.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et de la législation ayant trait à l'élimination de la	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes de 	22	36

¹ Cumul.

OS1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2018	Cible fin 2019 ¹
	faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 sont renforcées.	sécurité alimentaire et de nutrition afin de prendre des décisions, grâce à l'appui de la FAO.		
1.4 Les pays ont mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement efficaces en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.	1.4.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'allocation et d'utilisation de ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles d'allocation et d'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO. 	10	17
	1.4.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations qui ont renforcé leurs capacités de valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO. 	37	74

OS2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables				
Résultante	Produit	Indicateur	Fin 2018 Objectif	Cible fin 2019
2.1 Les pays ont adopté des pratiques de nature à améliorer durablement la productivité tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches.	2.1.1 Des pratiques et des technologies novatrices ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> A) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'accroître durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement. B) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement. 	30	76
			11	43
	2.1.2 Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la productivité et la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions (services de vulgarisation, organisations de producteurs, organismes publics, organisations de la société civile, établissements de recherche et d'enseignement) qui reçoivent un appui en matière de capacités techniques ou organisationnelles en vue de promouvoir l'adoption de pratiques intégrées et intersectorielles. 	42	168
2.2 Les pays ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches.	2.2.1 Des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sont formulés à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques, de stratégies ou de plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. 	22	61
	2.2.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'agriculture, de forêts et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents stratégiques sur une agriculture, des forêts et des pêches durables élaborés grâce à des échanges intersectoriels en lien avec le Programme 2030 et les plans de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. 	18	40

OS2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables				
Résultante	Produit	Indicateur	Fin 2018 Objectif	Cible fin 2019
2.3 Les pays ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables.	2.3.1 Un appui est fourni en faveur d'une intégration efficace de l'agriculture, des forêts et des pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier ceux qui concernent le Programme 2030, le changement climatique, la biodiversité et la désertification, ainsi que les programmes et instruments relatifs à l'environnement relevant de la responsabilité de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents de session officiels auxquels la FAO a contribué et présentés à des mécanismes internationaux de gouvernance et axés sur des questions relatives à une agriculture, des forêts et/ou des pêches durables. 	24	50
	2.3.2 Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays dans lesquels les capacités des institutions concernées publiques et autres ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production durable et/ou permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. 	15	43
2.4 Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	2.4.1 Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de produits de connaissances stratégiques, nouveaux ou considérablement mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés afin de les rendre accessibles aux pays. 	27	111
	2.4.2 Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris aux ODD pertinents. 	30	77

OS3: Réduire la pauvreté rurale				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2018	Cible fin 2019
3.1 Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés.	3.1.1 Des organisations et des institutions rurales renforcées et une action collective des ruraux pauvres facilitée.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) qui ont bénéficié d'un appui visant à renforcer les organisations et les institutions rurales et à faciliter une action collective des ruraux pauvres. 	10	25
	3.1.2 Des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision en la matière.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux infrastructures rurales, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, ainsi que leur pouvoir de décision. 	13	38
	3.1.3 Appui aux politiques, renforcement des capacités et production de connaissances en vue d'une accélération de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation économique des femmes rurales.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'accélérer la parité hommes-femmes et l'autonomisation économique des femmes rurales pour sortir de la pauvreté. 	5	16
3.2 Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, à des possibilités d'emploi productif et de travail décent.	3.2.1 Appui aux politiques et renforcement des capacités dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue de créer des emplois ruraux décents, de développer l'esprit d'entreprise et de renforcer les compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes 	6	19
	3.2.2 Appui aux politiques et renforcement des capacités en vue du renforcement de l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue de renforcer l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé. 	3	7

OS3: Réduire la pauvreté rurale				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2018	Cible fin 2019
3.3 Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres aux systèmes de protection sociale .	3.3.1 Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'élargir la couverture sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et dans le cadre humanitaire. 	5	14
	3.3.2 Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer les synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique. 	6	17
3.4 Les pays ont renforcé leurs capacités de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes , qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1.	3.4.1 Des capacités nationales renforcées pour la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes de réduction de la pauvreté rurale complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique. 	6	18
	3.4.2 Des données, des connaissances et des outils sont fournis aux fins de la promotion et de l'évaluation des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté complètes, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectorielles, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et du suivi des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'évaluer les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté complètes, multisectorielles et équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et de suivre les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale. 	3	9

OS4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2018	Cible fin 2019
4.1 Des normes internationales, des accords et des directives volontaires sont formulés afin d'améliorer l'accès des pays aux marchés internationaux et le fonctionnement de ces derniers.	4.1.1 Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux <ul style="list-style-type: none"> A. nouvelles questions examinées B. projets de norme ayant progressé C. nouvelles normes adoptées 	21 48 24	35 97 47
	4.1.2 Les capacités des pays et de leurs communautés économiques régionales sont renforcées en vue de leur participation efficace à la formulation d'accords internationaux et de directives volontaires en faveur de mesures commerciales transparentes, de meilleurs débouchés commerciaux et de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ou d'organismes régionaux pour lesquels des données factuelles, un renforcement des capacités ou des instances de dialogue en relation avec des accords commerciaux internationaux ont été fournis par la FAO. 	8	28
4.2 Les pays ont élaboré et mis en œuvre des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces.	4.2.1 Les capacités des organisations du secteur public sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays/régions dans lesquels des organisations du secteur public ont bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement nationaux favorables au développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. 	24	82
	4.2.2 Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités institutionnelles favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays dans lesquels des entités publiques et privées ont bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des modalités institutionnelles favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. 	9	19

OS4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2018	Cible fin 2019
4.3 Les pays ont renforcé les capacités du secteur public et du secteur privé et ont augmenté les investissements afin de promouvoir le développement d'entreprises agroalimentaires et de filières inclusives.	4.3.1 Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables.	<ul style="list-style-type: none"> A) Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer les capacités techniques et de gestion des acteurs de la chaîne de valeur. B) Nombre de pays dans lesquels un appui a été apporté par la FAO en vue de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur, afin de développer des filières qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes et qui permettent aux femmes d'en bénéficier équitablement. 	18	57
	4.3.2 Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue d'une augmentation de l'investissement dédié, et de la conception et de la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO en vue de favoriser la conception et la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs, ou d'accroître les investissements responsables dans ce domaine. 	18	32
4.4 Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels, afin d'appuyer le développement des systèmes agroalimentaires.	4.4.1 Des informations et analyses sur le marché mondial actualisées sont fournies afin de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales locales, régionales et mondiales.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de produits d'information, d'analyse et de connaissance publiés par la FAO. 	25	62
	4.4.2 Les organisations du secteur public sont dotées des moyens d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO en vue d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux. 	7	17

OS5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise				
Résultante	Produit	Indicateur	Fin 2018 Objectif	Cible fin 2019
5.1 Les pays ont adopté ou mis en œuvre des systèmes et des cadres juridiques, politiques et institutionnels à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises.	5.1.1 Les capacités nationales des autorités et des organismes publics sont renforcées en vue de la formulation et de la promotion de politiques, stratégies, plans et programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises.	<ul style="list-style-type: none"> A) Nombre de pays qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO. B) Nombre de produits normatifs mondiaux ou régionaux qui aident les pays à formuler et à promouvoir des politiques, des stratégies, des plans et des programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises. 	12 24	46 80
	5.1.2 Des mécanismes de coordination sont améliorés et des ressources sont mobilisées au service de la réduction des risques et de la gestion des crises.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ou de régions qui ont amélioré leurs mécanismes de mobilisation et de coordination des ressources au service de la réduction des risques et de la gestion des crises grâce à l'appui de la FAO. 	15	35
5.2 Les pays ont tiré parti des informations fournies régulièrement et des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles.	5.2.1 Des mécanismes permettant d'identifier et de suivre les menaces, d'évaluer les risques et de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée sont mis en place ou améliorés.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de régions et de pays qui ont perfectionné, grâce à l'appui de la FAO, leurs systèmes/mécanismes de suivi des menaces en vue d'améliorer le déclenchement des alertes précoces. 	15	56
	5.2.2 Les capacités nationales d'évaluation de la vulnérabilité et de mesure de la résilience sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays ou régions qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO. 	12	35
5.3 Les pays ont réduit les risques et la vulnérabilité au niveau des communautés et des ménages.	5.3.1 Les capacités des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes sont renforcées en vue de l'adoption de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays appliquant de manière plus efficace des normes, technologies et pratiques intégrées et/ou sectorielles pour la prévention et l'atténuation des risques avec l'appui de la FAO. 	8	37
	5.3.2 Les communautés sont dotées de pratiques et de mesures qui permettent de réduire la vulnérabilité.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays appliquant plus efficacement des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises grâce à l'appui de la FAO. 	6	31
5.4 Les pays se sont préparés aux catastrophes et aux crises et y ont fait face au moyen d'interventions efficaces.	5.4.1 Les capacités des autorités nationales et des parties prenantes sont renforcées en faveur d'une meilleure préparation face à des situations de crise et d'une réduction de leur impact.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques en vue de se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence touchant le secteur. 	8	27

OS5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise				
Résultante	Produit	Indicateur	Fin 2018 Objectif	Cible fin 2019
	5.4.2 L'assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence est apportée en temps utile aux communautés frappées par des crises.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ou régions touchés par une crise ayant une incidence sur l'agriculture et dans lesquels la FAO est intervenue en temps utile et en tenant compte de la nutrition et des considérations de parité hommes-femmes. 	15	35